

RADIANT GAZ

Modèle : SOLO P 823 CA



Notice d'utilisation

IMPORTANT :

Pour votre sécurité, lisez attentivement ce manuel avant d'utiliser votre appareil.

Conservez le soigneusement et consultez le chaque fois que nécessaire.

La responsabilité de la Société S.PLUS ne saurait être engagée en cas de non respect des règles et consignes indiquées ci-après ou en cas d'utilisation incorrecte.

! ATTENTION !

Cet appareil dégage des produits de combustion, il doit être utilisé dans des locaux suffisamment aérés

1 - SPÉCIFICATIONS

Chauffage radiant mobile pour usage industriel avec dispositif de sécurité et contrôle d'atmosphère.

Modèle :	SOLO P 823 CA		
Puissance :	Débit calorifique :	4,60 kW – 2,80 kW (Max - Min)	
	Consommation :	0,33 kg/h – 0,22 kg/h (Max – Min)	
Catégorie :	I _{3P}		
Gaz et pression :	Propane 37 mbar		
Repère injecteur :	0,98		



Cet appareil fonctionne sur une bouteille propane de 13 kg munie d'un détendeur (37 mbar) conforme aux normes. Détendeur propane uniquement.

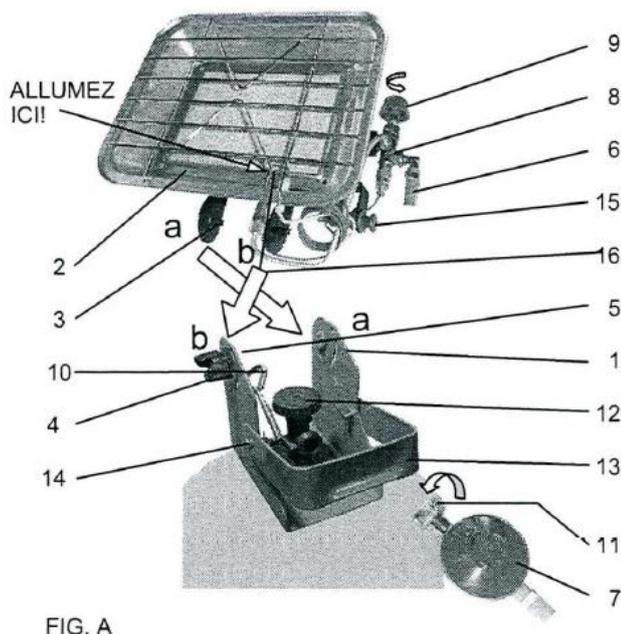
Il doit être utilisé avec un tuyau souple normalisé **conforme aux normes NF T47-221**.

N'excédant pas 50 cm. Tuyau et détendeur peuvent être vendus séparément.

Contrôle atmosphérique

L'appareil est muni d'un dispositif de sécurité qui coupe l'arrivée du gaz lorsque la teneur en CO₂ de l'atmosphère est comprise entre 0,8% et 1,5%. Il est important que la pièce destinée à être chauffée soit suffisamment ventilée par des entrées d'air permanentes au moins équivalentes à 250 cm² (125 cm² en partie haute et 125 cm² en partie basse).

2 - DESCRIPTION



Composition :

1. Base
2. Radiant SOLO
3. Support du panneau radiant
4. Ecrou papillon
5. Vis de blocage soudée
6. Tuyau souple
7. Détendeur
8. Robinet
9. Manette
10. Vis de blocage / bouteille
11. Ecrou du détendeur
12. Robinet de la bouteille
13. Poignée de transport
14. Axe et goupille
15. Piezo
16. Veilleuse

3 - MONTAGE DE L'APPAREIL

Toujours opérer dans un endroit bien aéré loin de toute flamme, étincelle ou sources d'inflammation.

- Monter la poignée de transport (13) sur l'embase (1) à l'aide des deux axes et mettre les rondelles et les goupilles (14).
- Assembler le radiant SOLO (2) par l'intermédiaire de son support (3) à la base (1).
- Engager l'orifice a du support (3), sur l'axe fixe a de la base (1) — voir fig. A et l'orifice b sur la vis de blocage soudée (5) sur l'axe b et serrer avec l'écrou papillon(4).

N.B. : pour éviter toute erreur dans le sens du montage, les axes a et b ont un diamètre différent. Ne pas les forcer lors de l'assemblage.

4 - FIXATION DE L'APPAREIL SUR LA BOUTEILLE

- Poser l'appareil sur la bouteille, le robinet de cette dernière passant par l'orifice de la base (1).
- Positionner l'appareil de façon à ce que l'orifice de sortie du robinet de la bouteille soit dirigé vers l'arrière de l'appareil.
- Serrer la vis (10) de façon à immobiliser l'appareil (les pattes de la base doivent être appuyées sur la collerette de la bouteille).
- Monter le détendeur sur la bouteille après avoir vérifié la présence et le bon état du joint du détendeur et du robinet de la bouteille, l'écrou à ailettes (11) est fileté gauche.
- Veiller à ce que le tuyau ne soit pas vrillé ni fendu et à ce qu'il ne soit pas en contact avec le radiant.
- Ouvrir le robinet de la bouteille (12) et vérifier à l'aide d'eau savonneuse l'étanchéité des raccordements.



NE JAMAIS VÉRIFIER AVEC UNE FLAMME.



Veillez à contrôler le serrage de l'ensemble tuyau/détendeur/appareil avant la mise en route.

5 - MISE EN SERVICE

- Placer l'ensemble bouteille-appareil sur une surface plane dans une position stable.
- Eloigner de l'appareil toute matière inflammable, l'orienter de façon à ce qu'il n'échauffe pas des matériaux combustibles.
- Ouvrir le robinet de la bouteille (12).
- Tourner la manette (9) du robinet (8) dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la position *
- Enfoncer la manette (9) du robinet (8) et appuyer plusieurs fois sur le bouton de piezo (15) jusqu' à l'allumage de la veilleuse (16) et du radiant en position MIN.
- Le brûleur peut être allumé aussi en approchant une flamme à la veilleuse.
- Maintenir la manette enfoncée pendant 20 secondes environ après l'allumage.
- Le réglage sur la position MAX-MIN doit être effectué en appuyant légèrement sur la manette et en la tournant en sens inverse.
- Pour éteindre l'appareil, fermer le robinet de la bouteille.

6 - REMPACEMENT DE LA BOUTEILLE

Opérer toujours à l'extérieur, dans un endroit bien aéré, à l'écart de toute flamme ou source d'inflammation, hors présence de toute personne.

- Fermer le robinet de la bouteille.
- Dévisser le détendeur du robinet (11) de la bouteille.
- Desserrer la vis (10) de façon à pouvoir retirer l'appareil.
- Vérifier la présence du joint du détendeur.

Poser l'appareil sur la bouteille neuve et opérer comme indiqué au paragraphe 4.

7 - CONSEILS ET RANGEMENT

Cet appareil doit être utilisé uniquement comme appareil de chauffage d'ambiance.

- Ne pas le faire fonctionner en sous-sol.
- Ne pas déplacer l'appareil pendant qu'il fonctionne.
- Ne jamais allumer l'appareil directement à l'injecteur.
- Maintenir la surface radiante à 2m au moins de tout corps combustible.
- Assurer un espacement de 50 cm entre toute paroi et l'arrière de l'appareil.
- En cas de fuite de gaz (odeur), fermer d'abord le robinet de la bouteille et placer l'appareil à l'écart de toute source d'inflammation.
- Vérifier si les raccordements sont corrects et étanches.
- En cas de persistance de la fuite, consulter le service après-vente.

8 - ENTRETIEN ET RANGEMENT

- Le tuyau souple doit être remplacé régulièrement et en tout état de cause, s'il est endommagé (fissures, brûlures, etc.).
- Utiliser un tuyau normalisé.
- Conserver l'appareil à l'abri de l'humidité et de la poussière.
- En cas de non utilisation prolongée séparer l'appareil de la bouteille et le ranger en protégeant la surface radiante.

En cas d'anomalie de fonctionnement ou de détérioration, faire appel à votre service après-vente.

9 - RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être conformes aux Lois et Règles en vigueur dans le Pays d'utilisation et notamment pour la France : - Arrêté d'Août 1977 -

Règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés à l'intérieur de bâtiments d'habitation et leur dépendance.

- Ne jamais renverser la bouteille même vide ! Cette opération peut amener du gaz à l'état liquide à l'appareil et provoquer sa détérioration par surchauffe ou un risque d'incendie.
- En cas de fuite ou odeur de gaz, l'appareil doit être arrêté en fermant le robinet de la bouteille.
- Tenir les enfants loin du brûleur. La grille de protection de cet appareil est prévue pour prévenir les risques d'incendie ou les blessures par brûlures MAIS NE PROTÈGE PAS TOTALEMENT LES JEUNES ENFANTS OU LES INFIRMES.
- La grille de protection et/ou autre partie du brûleur ne doivent jamais être démontées de façon permanente.
- NE JAMAIS LAISSER L'APPAREIL EN FONCTIONNEMENT SANS SURVEILLANCE .
- NE JAMAIS INSTALLER OU UTILISER L'APPAREIL :
 - Dans les salles de bain, douches ou chambre à coucher
 - Dans les locaux de volume inférieur à 12 m³
 - Dans les sous-sols et dans les appartements
- Important : si plusieurs appareils ou plusieurs personnes se trouvent dans le même local, augmenter proportionnellement les surfaces d'entrée sortie d'air.

10 - GARANTIE

1 an par échange gratuit des pièces reconnues défectueuses en usine.

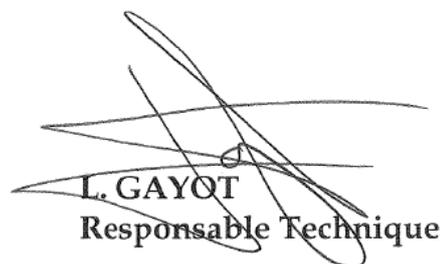
Compte tenu des améliorations et des perfectionnements effectués sur nos appareils, nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, leurs caractéristiques.
Seule la notice technique accompagnant le matériel est valable.

DÉCLARATION 
de CONFORMITÉ

Nous, **SMG Sarl** - 8 rue du Paquier - 21600 LONGVIC, déclarons sous notre seule responsabilité que les **radiants gaz** ci-dessous commercialisés sous la **marque S.PLUS** sont conformes au type décrit dans les certificats d'examen CE de type et aux dispositions de la **Directive 90/396/CEE** "Appareils à Gaz" du 29 juin 1990 et 2009/142/CE du 30 Septembre 2009.

Marque	Référence	N° du certificat d'Examen de type
S.PLUS	SOLO P 821 T	85 BO 0208
S.PLUS	SOLO P 821 SRX	85 BO 0208
S.PLUS	SOLO P 821 SR	85 BO 0208
S.PLUS	SOLO P 823 CA	85 BO 0208

Fait à Longvic, le 5 Octobre 2012



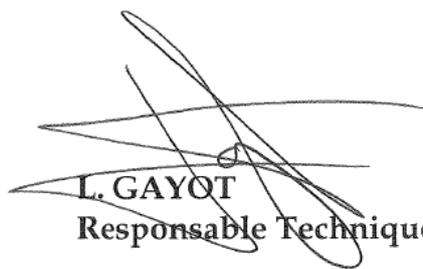
L. GAYOT
Responsable Technique

DÉCLARATION 
de CONFORMITÉ

Nous, SMG SARL - 8, rue du Paquier - Z.I. de Longvic - 21600 LONGVIC (France),
déclarons sous notre propre responsabilité que les tuyaux pour radiants type GT / SOLO
sont conformes au certificat DVGW - ref. N° NG-4603CL0008, pression Classe 10.

La date indiquée sur le tuyau correspond à l'année de fabrication (pas de date de péremption).

Fait à Longvic, le 31 Mai 2013


L. GAYOT
Responsable Technique